

## Tous surveillés, tous surveillants ?



La surveillance des citoyens n'est pas nouvelle ; au nom de l'ordre public c'est depuis Louis XIV que l'on a fiché nomades, prostitués, mendiants, mal-pensants ; et dans une période plus récente le régime de Vichy a créé le fichier des juifs, ceux des homosexuels, des communistes, des membres de la ligue des droits de l'homme...Ce qui est nouveau, c'est l'illusion qu'avec le progrès scientifique et technique les nouvelles technologies de l'information et de la communication, permettraient une protection contre tous les risques ; et c'est sur la base de cette idéologie du « risque zéro » que l'Etat développe des systèmes de surveillance de plus en plus sophistiqués et généralisés qui sont autant de risques de restrictions des

libertés et d'atteintes à la vie privée.

Il ne s'agit pas de nier les services que l'utilisation de ces technologies apporte dans la vie quotidienne et dans l'exercice de la citoyenneté (Pass transports, GPS, téléphones intelligents, vote électronique, sur Internet déclaration des impôts, gestion de son compte bancaire, achats, informations, pétitions en ligne...) ; d'ailleurs cette utilisation de plus en plus généralisée sur les lieux de travail (badge de pointage...) ou de vie en commun est perçue par beaucoup comme inévitable car elle procure bien des avantages.

Mais il s'agit aussi d'un enjeu majeur pour les libertés publiques.

## Tous fichés ?

Entre les fichiers de la police, ceux des administrations (l'école, les services sociaux, les impôts...), des collectivités locales, des entreprises commerciales...il est aujourd'hui bien difficile d'échapper au fichage. Etre fiché au **STIC** (système de traitement des infractions constatées) par la police ou à **JUDEX** (fichier de la gendarmerie) peut par exemple entraîner un refus d'embauche ; ces fichiers contiennent pourtant de nombreuses erreurs et il suffit, pour y figurer, d'avoir eu affaire à la police comme « présumé coupable », comme témoin ...ou victime ! En 2008, après une très forte mobilisation, le gouvernement a été amené à retirer le projet **Edvige** ; celui-ci –pour les personnes susceptibles de troubler l'ordre public- visait à rassembler tous les renseignements sur les opinions politiques, religieuses, la sexualité, les origines géographiques (pour ne pas dire ethniques), les appartenances syndicales et associatives...Mais il l'a dès 2009 remplacé par deux nouveaux fichiers : **PASP** (prévention des atteintes à la sécurité publique) et **EASP** (enquêtes administratives liées à la sécurité publique). A l'école **Base élèves** permet de ficher les enfants dès la maternelle, avec un numéro identifiant répertorié dans un fichier national, et **Sconet** poursuit cette démarche dans le second degré. Ces fichiers vont constituer d'énormes banques de données sur les personnes dès leur plus jeune âge, sans débat, sans souci d'information sur les risques de voir les enfants et leur parcours ainsi « tracés ».

Il faut aussi évoquer le **fichier national des empreintes génétiques (FNAEG)**, le développement de la **biométrie** (pour l'accès aux établissements scolaires par exemple, on remplace les surveillants par des bornes à empreintes palmaires), et le fichage **ADN** : la

police est autorisée à prélever notre ADN dans la quasi-totalité des crimes et délits d'atteinte aux personnes et aux biens : du vol à l'étalage au tag, de la dégradation de biens publics à l'outrage à agent...(mais pas pour les délits financiers !). Et ce fichage peut être exécuté sur la seule présomption de culpabilité ! Ainsi tous les contestataires (anti CPE, faucheurs volontaires, syndicalistes, militants...) peuvent être fichés. D'ores et déjà ce fichier compte 1,5 million de noms.



Tous ces fichiers sont lourds de conséquences ; la multiplication des interconnexions entre services fiscaux, organismes de prestations sociales, villes ou départements...met en danger la vie privée et organise une véritable « **société de surveillance** » ciblant d'abord les plus vulnérables.

## Tracés ?

Avec nos cartes bancaires, nos téléphones portables, nos cartes commerciales, notre utilisation d'Internet... nous contribuons volontairement à notre fichage, mais nous n'avons pas toujours conscience que l'on peut, en croisant toutes ces informations, véritablement tracer ce que nous faisons, quand et où. Et le perfectionnement des puces permet désormais de façon non volontaire une identification à distance par radiofréquence ; ces puces RFID

(identification par radiofréquence) sont déjà présentes sur les passeports numériques et sur les Pass de transports ; elles sont interrogeables à distance : aujourd'hui à 3 à 400 mètres, demain par satellite ! C'est l'élément le plus dangereux pour les droits fondamentaux (dit Alex Türk, le président de la CNIL, commission nationale informatique et libertés).

## Vidéoprotégés ?

Pour une « meilleure sécurité des personnes et des biens sur la voie publique », à l'initiative du gouvernement, les villes sont priées d'installer des caméras de vidéosurveillance ; l'objectif est d'atteindre rapidement 60 000 caméras. C'est le cas notamment d'Aix en Provence (37 caméras depuis 3 ans) ; et c'est en cours d'installation à Venelles (délibération du conseil municipal du 6 avril 2010).



Certes avec ces dispositifs le sentiment de sécurité peut ponctuellement augmenter ; en réalité c'est illusoire car toutes les études et expériences déjà menées en France et à l'étranger montrent que cela ne fait pas diminuer la violence, cela la déplace. C'est un moyen aussi coûteux qu'inefficace et aussi attentatoire aux libertés. Il n'est une aide à la police que pour élucider 3 % des cas dans les enquêtes. En outre ces installations « plombent l'ambiance », elles alourdissent un contrôle social déjà fort

lourd ; elles symbolisent une volonté d'imposer une politique de répression au détriment d'une approche préventive de la violence dans notre société. Elles sont même utilisées comme alibi pour amoindrir la présence physique de la police ; alors qu'une police –proche et disponible- pourrait assurer un ordre public apaisé reposant sur l'intelligence des personnes et non sur la fiabilité supposée des machines.

## Une nouvelle étape de contrôle social ?

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) annonce un saut qualitatif considérable dans la construction d'une société de surveillance, du soupçon et de la peur. Il s'agit de renforcer, d'intégrer, de concentrer tous les instruments de fichage, traçage et de contrôle social : multiplication des systèmes de vidéosurveillance, interconnexion des fichiers de police, filtrage policier des sites Internet, légalisation des « mouchards électroniques » introduits dans les ordinateurs à l'insu des citoyens espionnés..., croisement grâce au super fichier « **Péricles** » de tous les renseignements fournis par ces fichiers, par les puces téléphoniques, les factures de paiement en ligne, les numéros des pièces d'identité... Il s'agirait d'un véritable changement de société.

Nous avons toutes et tous à craindre cette extension du contrôle social car elle contribuera demain à réduire encore nos droits et nos libertés.

Nous refusons d'être traités comme de présumés délinquants sous contrôle étatique permanent, dans les moindres recoins de notre vie privée.

## A Venelles, des voisins vigilants ?

A Venelles s'est mis en place, à l'initiative de la municipalité, un réseau de « voisins vigilants » sur trois quartiers de la commune ; sous prétexte de lutte contre l'insécurité les habitants de ces quartiers sont chargés de signaler à la police ou à la gendarmerie tout individu qui leur paraît suspect. Invoquant le « bon sens, le civisme et la solidarité » le maire encourage ainsi les habitants à contrôler, espionner et dénoncer. Ceci ne peut qu'amplifier les rumeurs et les peurs collectives et ne va pas dans le sens de notre sécurité.

Nous avons une autre conception de la solidarité, basée sur la convivialité et sur une cohabitation sereine. Le renforcement du lien social passe d'abord par des échanges croisés, des moments partagés. Pas par des milices privées.

Et c'est à la police et à la gendarmerie d'assurer la sécurité des citoyens ; c'est leur mission républicaine et ils sont formés pour cela.

Avec la vidéosurveillance et les « voisins vigilants » la commune de Venelles illustre bien une dérive sécuritaire contraire aux valeurs de la République.



## Faire échec à la « société de surveillance »

Ainsi la multiplication des fichiers, les tentatives de plus en plus nombreuses d'interconnexion, l'explosion de la vidéosurveillance, le développement des

puces atteignent un grand niveau de menaces contre la vie privée et les libertés : il est urgent de renforcer les garanties des données personnelles (images, renseignements...) comme des communications relevant du secret des correspondances (communications téléphoniques, SMS, MMS, mails...).

Ces garanties doivent reposer sur un certain nombre de principes, parmi lesquels :

- le principe de spécialité des bases de données (une seule finalité par fichier et interdiction des interconnexions),
- le principe d'actualisation périodique avec effacement des images et données permettant la « traçabilité » des personnes,
- l'interdiction d'inscription sur les fichiers de police des mineurs de moins de 16 ans,

et aussi :

- un contrôle parlementaire,
- une garantie renforcée de l'indépendance de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL),
- l'octroi de moyens à la Justice pour garantir l'effacement des données,
- la consultation des citoyens sur tous projets les concernant de création de fichiers ou de mise en œuvre des technologies de surveillance.

***Non, la politique sécuritaire n'est pas la sûreté républicaine ! Les technologies doivent être mises au service non de la surveillance généralisée, mais de libertés, notamment d'expression et de communication, plus effectives pour l'ensemble des citoyens.***

**La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la.**

**Ligue des Droits de l'Homme - Section d'Aix-en-Provence**

Tel : 07.60.60.09.83

Courriel : [ldh.aix@laposte.net](mailto:ldh.aix@laposte.net)

Site : <http://www.ldh-aix.org/>